



Burundi - RD Congo - Rwanda

NOTIFICATION D'INTENTION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT

**Référence : Projet hydroélectrique régional RUZIZI IV:
Recrutement d'un Bureau d'études pour l'élaboration
des
études de faisabilité, d'Avant-Projet Détaillé et du
Dossier
d'Appel d'Offres.**

À l'attention du représentant autorisé du Consultant

**Nom : Mr Xavier GIL, Chef de File du Groupement ARTELIA Group/
COBA,**

Adresse : 6 rue de Lorraine, 38130 Echirolles, France.

Téléphone/télécopie: +33(0)4 76 33 40 31; Cel:+33 (0) 6 80 89 52 03

Siteweb : www.arteliagroup.com;

Adresse électronique : Xavier.Gil@arteliagroup.com

**DATE DE TRANSMISSION: le 16 Mai 2024 à 17 h 30 minutes, heure de
Bujumbura à l'adresse électronique:Xavier.Gil@arteliagroup.com**

NOTIFICATION D'INTENTION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT

**Client : Direction Générale de l'Organisation de la CEPGL pour
l'Energie des Pays de Grands Lacs « EGL »**

**Intitulé du Marché: Etudes de Faisabilité, Elaboration d'Avant-Projet
Détaillé et, Elaboration du Dossier d'Appel d'Offres Projet
Hydroélectrique Régional RUZIZI IV.**

Pays : République du BURUNDI

N°	Numéro du Projet	Numéro du Don
1	P-Z1-FA0-165	5 150 155 002 803
2	P-Z1-F00-108	5 110 155 000 759

DDP N° 02 EGL/DG/DEN/DAF/SNTS/EPM/07/2022 DU 18/07/2022

Par la présente Notification de l'intention d'attribution (la Notification) nous vous informons de notre décision d'attribuer le Marché ci-dessus. L'envoi de la Notification marque le commencement de la Période d'attente. Durant ladite période, il vous est possible de :

- a) demander un débriefing concernant l'évaluation de votre Proposition, et/ou
- b) soumettre une réclamation concernant la passation du marché, portant sur la décision d'attribuer le marché.

• **Consultant retenu**

Nom :

Groupement STUDI INTERNATIONAL/ENERGY INFRATECH PRIVATE LIMITED (EIPL), Chef de File STUDI INTERNATIONAL.

Adresse :

28, rue de l'île de Zembretta, Les jardins du Lac, Lac II, 1053 Tunis/TUNISIE.

Prix du Marché :

UN MILLION HUIT CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE Euros (1 819 650 €).

• Consultants figurant sur la Liste restreinte

NOM DU CONSULTANT	PROPOSITION REMISE	CAS DE PROPOSITION TECHNIQUE COMPLETE (PTC)				
		NOTE TECHNIQUE GLOBALE	Proposition financière (si applicable)	Montant évalué de la Proposition financière (si applicable)	Note pondérée globale (si applicable)	Rang de classement
1. Groupement INGEROP International Consultants/ Lombardi SA/ Groupe E-SA	OUI	<p>Critère (i) Expérience spécifique du Consultant pertinente pour la mission : 10 SUR 10</p> <p>Critère (ii)-Adéquation et qualité de la méthodologie proposée, et plan de travail correspondant aux Termes de référence (TDR) : <i>20,4 sur 30</i></p> <p>a) Approche technique et méthodologie /</p> <p>a-1 Interprétation, Compréhension des termes de référence et des objectifs assignés à la Mission: 7 sur 10</p> <p>a-2 Pertinence des commentaires formulés sur les termes de référence de la Mission: 7 sur 10</p> <p>b) Plan de travail :</p> <p>b-1 Qualité du plan de travail (cohérence entre le nombre d'hommes-mois experts et les prestations demandées): 2,20 sur 3.</p> <p>b-2 Cohérence du Plan de Travail avec les TDR et la méthodologie proposée (calendrier des activités et le plan général et individuel de déploiement du personnel proposé) : 0,20 sur 2.</p> <p>c) Organisation et employés :</p> <p>c-1 Qualité de l'Organisation proposée et le nombre total d'Hommes-mois experts : 2 sur 3.</p>	<p>Non qualifié pour l'Ouverture de la proposition financière car le score technique obtenu de 69,78 /100 est inférieur au score technique minimum de 75 sur 100</p>	N/A	N/A	N/A

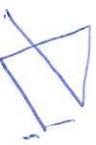
		c-2 Cohérence de l'Organisation avec la méthodologie et les TDR (la répartition des tâches entre les membres de l'équipe, etc.): 2 sur 2.				
		<i>Critère (iii) -Qualifications du Personnel Clé et compétences pour la mission : 35,38 sur 45</i>				
		Critère (iv)-Programme de transfert des connaissances (formation: pertinence de l'approche et de la méthodologie): 5 sur 5				
		Critère (v)-Participation de ressortissants de la zone CEPGL parmi les experts clé proposés (Calculé, comme un rapport entre le temps consacré par les experts clés nationaux (en mois-personnes) et le nombre total de temps consacré par les experts clés (en mois-personnes) dans la proposition technique du Consultant]: 0 sur 10				
		Note globale : 69,78 sur 100				

NOM DU CONSULTANT	PROPOSITION REMISE	CAS DE PROPOSITION TECHNIQUE COMPLETE (PTC)		Proposition financière	Montant évalué de la Proposition financière		Note pondérée globale	Rang de classement
		NOTE TECHNIQUE GLOBALE			EUROS	SUR 100		
2. Groupement CIMA GLOBAL (Canada) / CIMA International (Canada) / EGIS Eau (France)	OUI		Critère (i) Expérience spécifique du Consultant pertinente pour la mission : 10 sur 10.	4 777 450,50 USD soit 4 683 775 EUROS net des impôts et taxes indirects	4 683 775	68,47/100	3ème	
			Critère (ii)-Adéquation et qualité de la méthodologie proposée, et plan de travail correspondant aux Termes de référence (Tdr) : 27 SUR 30					
			a) Approche technique et méthodologie : 20 sur 20					
			a-1 Interprétation, Compréhension des termes de référence et des objectifs assignés à la Mission : 10 sur 10					
			a-2 Pertinence des commentaires formulés sur les termes de référence de la Mission: 10 sur 10					
			b) Plan de travail : 5 sur 5					
			b-1 Qualité du plan de travail (cohérence entre le nombre d'hommes-mois experts et les prestations demandées): 3 sur 3					

		b-2 Cohérence du Plan de Travail avec les TDR et la méthodologie proposée (calendrier des activités et le plan général et individuel de déploiement du personnel proposé): 2 sur 2					
		c) Organisation et employés : 2 sur 2					
		c-1 Qualité de l'Organisation proposée et le nombre total d'Hommes-mois experts :1 sur 1					
		c-2 Cohérence de l'Organisation avec la méthodologie et les TDR (la répartition des tâches entre les membres de l'équipe, etc.): 1 sur 1					
		<i>Critère (iii) -Qualifications du Personnel Clé et compétences pour la mission :33,88 sur 45</i>					
		Critère (iv)-Programme de transfert des connaissances (formation: pertinence de l'approche et de la méthodologie): 5 SUR 5					
		Critère (v)-Participation de ressortissants de la zone CEPGL parmi les experts clé proposés (Calculé, comme un rapport entre le temps consacré par les experts clés nationaux (en mois-personnes) et le nombre total de temps consacré par les experts clés (en mois-personnes) dans la proposition technique du Consultant]:0 SUR 10					
		Note globale :75,88 sur 100					

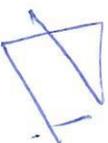
NOM DU CONSULTANT	PROPOSITION REMISE	CAS DE PROPOSITION TECHNIQUE COMPLETE (PTC)			Proposition financière	Montant évalué de la Proposition financière	Note pondérée globale	Rang de classement
		NOTE TECHNIQUE GLOBALE						
3. Groupement ARTELLIA Group (France)/ COBA (Portugal)	OUI	Critère (i) Expérience spécifique du Consultant pertinente pour la mission : 10 SUR 10			2 357 492 EUROS net des impôts et taxes indirects	2 357 492 EUROS	81,22/100	2ème
		Critère (ii)-Adéquation et qualité de la méthodologie proposée, et plan de travail correspondant aux Termes de référence (TDR) : 28 SUR 30						
		a) Approche technique et méthodologie : 18 sur 20						
		a-1 Interprétation, Compréhension des termes de référence et des objectifs assignés à la Mission: 9 sur 9						
		a-2 Pertinence des commentaires formulés sur les termes de référence de la Mission: 9 sur 9						
b) Plan de travail : 5 sur 5								
b-1 Qualité du plan de travail (cohérence entre le nombre d'hommes-mois experts et les prestations demandées): 3 sur 3								
b-2 Cohérence du Plan de Travail avec les TDR et la méthodologie proposée (calendrier des activités et le plan général et individuel de déploiement du personnel proposé): 2 sur 2								
c) Organisation et employés : 5 sur 5								
c-1 Qualité de l'Organisation proposée et le nombre total d'Hommes-mois experts : 3 sur 3								

		c-2 Coherence de l'Organisation avec la méthodologie et les TDR (la répartition des tâches entre les membres de l'équipe, etc.): 2 sur 2					
		<i>Critère (iii) - Qualifications du Personnel Clé et compétences pour la mission : 39,59 sur 45</i>					
		Critère (iv)-Programme de transfert des connaissances (formation: pertinence de l'approche et de la méthodologie): 4 SUR 5.					
		Critère (v)-Participation de ressortissants de la zone CEPGL parmi les experts clé proposés (Calculé, comme un rapport entre le temps consacré par les experts clés nationaux (en mois-personnes) et le nombre total de temps consacré par les experts clés (en mois-personnes) dans la proposition technique du Consultant]: 0,63 SUR 10.					
		Note globale : 82,22 sur 100					



NOM DU CONSULTANT	PROPOSITION REMISE	CAS DE PROPOSITION TECHNIQUE COMPLETE (PTC)		Proposition financière	Montant évalué de la Proposition financière	Note pondérée globale	Rang de classement
		NOTE TECHNIQUE GLOBALE					
4. Groupement STUDI INTERNATIONAL (Tunisie)/EIPL (Suisse)	OUI	Critère (i) Expérience spécifique du Consultant pertinente pour la mission : 10 sur 10		1 819 650 EUROS net des impôts et taxes indirects.	1 819 650 EUROS	85,09/100	1er
		Critère (ii)-Adéquation et qualité de la méthodologie proposée, et plan de travail correspondant aux Termes de référence (TDR) :25,5 sur 30					
		a) Approche technique et méthodologie:16 sur 20					
		a-1 Interprétation, Compréhension des termes de référence et des objectifs assignés à la Mission: 8 sur 8					
		a-2 Pertinence des commentaires formulés sur les termes de référence de la Mission: 8 sur 8					
b) Plan de travail : 5 sur 5		b-1 Qualité du plan de travail (cohérence entre le nombre d'hommes-mois experts et les prestations demandées): 3 sur 3		b-2 Cohérence du Plan de Travail avec les TDR et la méthodologie proposée (calendrier des activités et le plan général et individuel de déploiement du personnel proposé) : 2 sur 2			

		c) Organisation et employés : 4,5 sur 5					
		c-1 Qualité de l'Organisation proposée et le nombre total d'Hommes-mois experts : 2,5 sur 2,5					
		c-2 Cohérence de l'Organisation avec la méthodologie et les TDR (la répartition des tâches entre les membres de l'équipe, etc.): 2 sur 2					
		<i>Critère (iii) -Qualifications du Personnel Clé et compétences pour la mission :38,16 sur 45</i>					
		Critère (iv)-Programme de transfert des connaissances (formation: pertinence de l'approche et de la méthodologie): 5 sur 5					
		Critère (v)-Participation de ressortissants de la zone CEPGL parmi les experts clé proposés (Calculé, comme un rapport entre le temps consacré par les experts clés nationaux (en mois-personnes) et le nombre total de temps consacré par les experts clés (en mois-personnes) dans la proposition technique du Consultant): 2,70 sur 10.					
		Note globale :81,36 sur 100					



NOM DU CONSULTANT	PROPOSITION REMISE	CAS DE PROPOSITION TECHNIQUE COMPLETE (PTC)				Proposition financière (si applicable)	Montant évalué de la Proposition financière (si applicable)	Note pondérée globale (si applicable)	Rang de classement
		NOTE TECHNIQUE GLOBALE							
5. Groupement AQUALOGUS (Portugal)/CONCEPT (Tunise)/Inter Green Africa (Burundi)	NON	Critère (i) Expérience spécifique du Consultant pertinente pour la mission : <i>insérer la note/</i>							
		Critère (ii)-Adéquation et qualité de la méthodologie proposée, et plan de travail correspondant aux Termes de référence (TDR) : <i>insérer la note/</i>							
		a) Approche technique et méthodologie /							
		a-1 Interprétation, Compréhension des termes de référence et des objectifs assignés à la Mission							
		a-2 Pertinence des commentaires formulés sur les termes de référence de la Mission :							
		b) Plan de travail :							
		b-1 Qualité du plan de travail (cohérence entre le nombre d'hommes-mois experts et les prestations demandées):							
		b-2 Cohérence du Plan de Travail avec les TDR et la méthodologie proposée (calendrier des activités et le plan général et individuel de déploiement du personnel proposé) :							
		c) Organisation et employés :							
		c-1 Qualité de l'Organisation proposée et le nombre total d'Hommes-mois experts :							

		c-2 Cohérence de l'Organisation avec la méthodologie et les TDR (la répartition des tâches entre les membres de l'équipe, etc.):							
		Critère (iii) -Qualifications du Personnel Clé et compétences pour la mission : [insérer la note]							
		Sous-critère a-Qualifications générales (éducation académique, expérience générale) :							
		Sous-critère b-Adéquation de la mission (études, formation, expérience pertinente dans le secteur/missions semblables)							
		Sous-critère c-Expérience pertinente dans la région (la connaissance de la région Afrique subsaharienne et la maîtrise de la langue française):							
		Critère (iv)-Programme de transfert des connaissances (formation: pertinence de l'approche et de la méthodologie): <i>[insérer la note]</i>							
		Critère (v)-Participation de ressortissants de la zone CEPGL parmi les experts clé proposés (Calculé, comme un rapport entre le temps consacré par les experts clés nationaux (en mois-personnes) et le nombre total de temps consacré par les experts clés (en mois-personnes) dans la proposition technique du Consultant]: <i>[insérer la note]</i>							
		Note globale : [insérer la note globale]							

NOM DU CONSULTANT	PROPOSITION REMISE	CAS DE PROPOSITION TECHNIQUE COMPLETE (PTC)		Proposition financière	Montant évalué de la Proposition financière (si applicable)	Note pondérée globale (si applicable)	Rang de classement
		NOTE TECHNIQUE GLOBALE					
6. Groupement HATCH Ltd (Canada)/BRL Ingénierie (France).	OUI	Critère (i) Expérience spécifique du Consultant pertinente pour la mission : 10 SUR 10		Non qualifié pour l'Ouverture de la proposition financière car le score technique obtenu de 66,23 /100 est inférieur au score technique minimum de 75 sur 100. En plus, la Proposition est arrivée hors délai, déclarée non recevable.			
		Critère (ii)-Adéquation et qualité de la méthodologie proposée, et plan de travail correspondant aux Termes de référence (TDR) : 18 SUR 30					
		a) Approche technique et méthodologie : 10 sur 20					
		a-1 Interprétation, Compréhension des termes de référence et des objectifs assignés à la Mission: 5 sur 10					
		a-2 Pertinence des commentaires formulés sur les termes de référence de la Mission : 5 sur 10					
b) Plan de travail : 4 sur 5							
b-1 Qualité du plan de travail (cohérence entre le nombre d'hommes-mois experts et les prestations demandées): 2 sur 3							
b-2 Cohérence du Plan de Travail avec les TDR et la méthodologie proposée (calendrier des activités et le plan général et individuel de déploiement du personnel proposé): 2 sur 2							

- **Motif pour lequel votre Proposition n'a pas été retenue**

Votre note pondérée conformément à la méthode de pondération prescrite dans la Demande de Propositions est de : 81,22 /100 et classe votre proposition en 2^{ème} rang.

- **Comment demander un débriefing**

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour demander un débriefing est minuit le 21 Mai 2024, 15 heures 30 minutes, heure de Bujumbura.

Vous pouvez demander un débriefing concernant les résultats de l'évaluation de votre Proposition. Si vous désirez demander un débriefing, **votre demande écrite doit être présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de la présente Notification d'intention d'attribution.**

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Consultant, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

À l'attention de :

Nom : Monsieur Charles VUMBI MBENGA

Titre/position : Directeur Général

Agence : Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs « EGL ».

**Adresse physique : 49, Boulevard de l'UPRONA, Rohero II,
B.P 1912 Bujumbura - Burundi**

**Adresse électronique : egl.dg.sec@gmail.com et
charles_mbegas@hotmail.fr**

Télécopie : +257 22 22 4157

Lorsqu'une demande de débriefing aura été présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables, nous accorderons le débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande. Dans le cas où il ne nous serait pas possible d'accorder un débriefing dans ce délai, la période d'attente sera prorogée jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après que le débriefing aura eu lieu. Dans un tel cas, nous vous informerons par le moyen le plus rapide de la prolongation de la

période d'attente et confirmerons la date à laquelle la période d'attente prorogée expirera.

Le débriefing peut être par écrit, par téléphone, vidéo-conférence ou en personne. Nous vous informerons par écrit et dans les meilleurs délais de la manière dont le débriefing aura lieu, en confirmant la date et l'heure.

Lorsque la date limite de demande d'un débriefing est expirée, vous pouvez cependant demander un débriefing. Dans un tel cas, nous accorderons le débriefing dès que possible, et normalement au plus tard dans **le délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la publication de la notification d'attribution du Contrat.**

- **Comment formuler une réclamation**

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour présenter une réclamation est minuit le 30 Mai 2024 à 15 h 30, minutes, heure de Bujumbura.

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Consultant, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

À l'attention de :

Nom : Monsieur Charles VUMBI MBENGA

Titre/position : Directeur Général

Agence : Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs « EGL ».

**Adresse physique: 49, Boulevard de l'UPRONA, Rohero II,
B.P 1912 Bujumbura - Burundi**

**Adresse électronique : egl.dg.sec@gmail.com et
charles_mbegas@hotmail.fr**

Télécopie : +257 22 22 4157

À ce stade du processus de passation du marché dès réception de la présente notification vous pouvez soumettre une réclamation relative à la passation des marchés au sujet de la décision d'attribution du marché. Il n'est pas nécessaire que



vous avez demandé ou reçu un débriefing avant de présenter une réclamation.

Votre réclamation doit être présentée durant la Période d'attente et reçue par nous avant l'expiration de ladite Période d'attente.

Informations complémentaires :

Pour obtenir plus d'informations, prière vous référer au « Cadre de Passation des Marchés de la Banque ».

En résumé, les quatre exigences ci-après sont essentielles :

1. Vous devez être une « partie intéressée ». Dans le cas présent, cela signifie un Consultant ayant remis une proposition dans le cadre de ce processus de sélection, et destinataire d'une Notification d'intention d'attribution.
2. La réclamation peut contester la décision d'attribution du marché exclusivement.
3. La réclamation doit être reçue avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

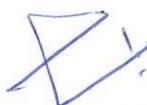
Vous devez fournir dans la réclamation, tous les renseignements demandés par les Cadre de Passation des Marchés de la Banque.

• Période d'attente

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite d'expiration de la Période d'attente est le 30 Mai 2024 à 15 h 30 minutes, heure de Bujumbura.

La Période d'attente est de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la présente Notification de l'intention d'attribution.

La Période d'attente pourra être prorogée. Cela pourrait survenir lorsque nous ne sommes pas en mesure d'accorder un débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Dans un tel cas, nous vous notifierons la prorogation



Pour toute question relative à la présente Notification, prière nous contacter.

Au nom de l'Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs « EGL » :

Signature : _____

Nom : Monsieur Charles VUMBI MBENGA

Titre/position : Directeur Général

Téléphone : +257 699 23 759

Adresse électronique : egl.dg.sec@gmail.com et charles_mbegas@hotmail.fr _____

